

# CV anonyme : ce que dit l'évaluation

Par **LUC BEHAGHEL**  
Ecole d'économie de Paris et Crest (Centre de recherches en économie et statistique),  
**BRUNO CRÉPON** et  
**THOMAS LE BARBANCHON**  
(Crest) sont chercheurs en économie, et auteurs du «Rapport sur l'évaluation d'impact du CV anonyme» dans le cadre de J-PAL Europe, laboratoire d'action contre la pauvreté

Dans un rapport mis en ligne le 31 mars, nous rendons publics les premiers résultats d'une évaluation du CV anonyme expérimenté par Pôle Emploi entre novembre 2009 et novembre 2010. Il ne nous appartient pas, en tant que chercheurs, de tirer les conséquences politiques de ces résultats. Mais il nous semble utile de préciser ce que l'étude dit, ce qu'elle ne dit pas, et les pistes qu'elle ouvre.

L'évaluation permet de mesurer de façon fiable et transparente l'effet du CV anonyme sur les chances d'accès aux entretiens et aux recrutements des candidats, pour un ensemble d'entreprises dont les recruteurs ont accepté le principe de l'expérimentation. L'objectif est d'améliorer notre connaissance des mécanismes de recrutement, afin de mieux comprendre le rôle joué par l'information présente ou manquante sur les candidats.

Pour comprendre la portée des résultats, un bref rappel sur la méthode est nécessaire. Dans huit départements, les entreprises de plus de 50 salariés déposant une offre d'emploi se sont vu proposer par Pôle Emploi d'expérimenter le CV anonyme. Si le recruteur acceptait, un tirage au sort déterminait si les CV correspondants à l'offre lui étaient envoyés tels quels, ou après anonymisation, c'est-à-dire après suppression du «bloc état civil» (nom, prénom, adresse, âge, nationalité et genre). Réalisée sur 1 000 offres, l'opération a permis de constituer deux ensembles d'entreprises, statistiquement identiques, les unes recevant des CV nominatifs, les autres des CV anonymes. La comparaison des recrutements dans ces deux groupes permet donc d'isoler les effets de l'anonymisation du CV. Un tel protocole d'évaluation par «affectation aléatoire» est conforme aux standards internationaux d'évaluation des politiques publiques.

Cependant, il est des questions auxquelles, par construction, ce protocole ne répond pas. Non, l'étude ne permet pas de conclure sur les effets complets d'une généralisation du CV anonyme : pour cela, il aurait fallu rendre la participation des entreprises obligatoire, et inclure tous les candidats, et pas seulement ceux qui passaient par Pôle Emploi. Non, l'étude ne permet pas de tester l'existence de discriminations à l'embauche : il serait paradoxal pour cela de se limiter à un échantillon d'entreprises qui acceptent d'expérimenter un outil de lutte contre les discriminations ! De fait, les discriminations existent, mais c'est

**Le CV anonyme ressort comme un outil dont l'utilité varie selon les entreprises et les formes de discrimination. Mais il n'apparaît pas comme un remède universel.**

un autre type d'études qui le prouve : le «testing» qui, sur un échantillon représentatif d'entreprises et à leur insu, compare le devenir de CV fictifs sur lesquels on fait varier par exemple le nom, le prénom ou l'adresse du candidat.

Des trente tableaux de résultats de notre rapport, il nous semble possible de retenir trois faits. Un résultat général d'abord : masquer ou afficher le bloc état civil du candidat modifie non seulement la liste des candidats convoqués en entretien, mais aussi le recrutement final. Autrement dit, un anonymat temporaire, même s'il est levé lors de l'entretien, a des effets durables. Deuxième fait : le CV anonyme annule la tendance qu'ont les recruteurs masculins à sélectionner des hommes, les recruteurs féminins à sélectionner des femmes. Sur cette dimension, l'objectif visé est atteint : égaliser les chances des candidats, quel que soit leur genre et celui du recruteur. Le troisième fait,

inattendu, concerne les candidats d'origine étrangère ou de quartiers sensibles (quartiers en zone urbaine sensible, ZUS, ou en contrats urbains de cohésion sociale, CUCS). Dans les entreprises participantes, lorsque le CV est nominatif, ces candidats ont légèrement moins de chances d'accéder à un entretien que les autres candidats. Au lieu de se réduire, cet écart s'accroît si le CV est anonymisé. L'anonymisation joue donc, pour ces candidats, à rebours de l'objectif poursuivi. Ce troisième résultat surprend. Il faut le resituer : il porte sur les entreprises qui ont accepté d'entrer dans l'expérimentation. Il est tout à fait possible que, sur d'autres entreprises, le CV anonyme ait des effets favorables aux candidats d'origine étrangère ou des quartiers sensibles. Cela, l'évaluation ne permet pas de le dire. Ce qu'elle dit, c'est qu'une partie des entreprises perçoit favorablement l'origine étrangère

d'un candidat ou le fait qu'il réside en ZUS-CUCS. Soit ces entreprises ont au départ une politique de recherche de la diversité. Soit elles réévaluent favorablement le CV lorsqu'elles savent, grâce au bloc état civil, que le candidat a été confronté à un contexte plus difficile. Finalement, le CV anonyme ressort comme un outil dont l'utilité peut varier selon les entreprises et les formes de discrimination. Mais il n'apparaît pas comme un remède universel. Les pratiques des entreprises apparaissent en effet hétérogènes, complexes au point qu'il est difficile de les classer comme discriminantes ou pas : les mêmes recruteurs qui traitent favorablement les candidats d'origine étrangère privilégient les candidats de leur sexe. Ces pratiques ne s'avèrent pas irréversibles, en particulier lorsque l'information sur les candidats est modifiée. Autant de pistes ouvertes à la recherche ; autant de paramètres à prendre en compte par les entreprises et les pouvoirs publics.

## Retour sur «Des hommes et des dieux»

Par **SYLVAIN LOISEAU**  
Linguiste, université de Caen

Le film *Des hommes et des dieux* a eu un grand succès public et critique. Au-delà du message apparent de tolérance religieuse, peu de critiques se sont interrogés sur la représentation donnée de l'histoire récente et particulièrement de l'image donnée de la colonisation.

Plusieurs séquences du film véhiculent une image condescendante du rapport entre moines français et villageois algériens. Les moines fournissent aide médicale et administrative, pallient les carences d'un Etat «corrompu». Mais le film ne dit rien sur le fait que les terres du monastère étaient cultivées en commun dans le cadre d'une coopérative, rien sur le dialogue interreligieux défendu par Christian de Chergé, qui est représenté sans interlocuteur théologique à sa hauteur, rien sur la présence d'un muezzin appelant à la prière au cœur du monastère. Sous le prétexte de décrire la grande abnégation et la profondeur de la vie spirituelle de ces moines, qu'il ne s'agit pas de mettre en cause, c'est une image complaisante, non exempte de clichés coloniaux, qui est donnée d'une relation entre un établissement de Français et un village algérien. On peut bien sûr souligner que

ce n'est pas le propos du film, que celui-ci concerne uniquement la passion des moines, et qu'il s'agit de détails secondaires qu'il est malséant de venir relever. Mais c'est la réflexion sur l'histoire, plus généralement, qui est écartée. Le point de vue choisi par le film, qui gomme toute dimension historique et particulièrement tout arrière-plan colonial, signifie que cet arrière-plan n'importe pas à l'intelligibilité du destin de ces moines. C'est faux : il est nécessaire à sa compréhension, comme à celle de toute histoire algéro-française.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance des propos de l'ancien moine cistercien Henry Quinson. Celui-ci connaissait les moines de la communauté de Tibéhirine, dont il a raconté le destin dans plusieurs livres, et a conseillé Xavier Beauvois dans la réalisation du film. Il confiait à Thierry Léclerc (*Télérama*, n° 3165) son regret de ne pas voir prise en compte «la raison profonde» de la présence des moines en Algérie : «Christian de Chergé, l'intellectuel de la communauté, féru de dialogue islamo-chrétien, avait été sous-lieutenant pendant la guerre d'Algérie. Son ami Mohammed, un garde champêtre, s'était interposé et l'avait sauvé de la mort face

au FLN. Quelques jours plus tard, Mohammed avait été retrouvé égorgé. Christian en avait été marqué à jamais. Frère Paul, comme parachutiste, avait fait – ou au moins vu – des choses horribles. Quant à frère Luc, «le toubib», il avait déjà été enlevé, en 1959, par des membres du FLN. Amédée était pied-noir et frère Christophe était venu faire la coopération après 1962.» Presque tous les moines étaient donc marqués par l'horreur des

**Les moines étaient marqués par l'horreur des rapports coloniaux ; c'est un élément essentiel à la compréhension de leur choix.**

rapports coloniaux et de la guerre d'indépendance ; c'est un élément essentiel de leur histoire, un élément essentiel à la compréhension de leur choix et de leur passion. C'est leur rendre un piètre hommage que de dissimuler ce stigmate de leur humanité. Plutôt que de représenter cette dimension, le film choisit d'insister sur des questions malsaines et oiseuses d'attachement à la terre, jusqu'à représenter, avec une lourdeur démonstrative, frère Christian caressant l'écorce d'un arbre centenaire pour

signifier son enracinement en Algérie. Ce point de vue an-historique dessine une situation totalement compatible avec la vision des nostalgiques de l'Algérie française : les Algériens auraient souhaité, au fond, le maintien de la présence française ; celle-ci leur aurait apporté de façon désintéressée les avantages matériels d'un niveau de civilisation plus élevé ; les colons auraient eu un sincère intérêt pour la

culture musulmane et pouvaient arguer d'une forme d'autochtonie.

En définitive, on ne peut pas exclure que le succès de ce film, au-delà de ses bonnes intentions appa-

rentes, s'explique par sa complaisance pour l'histoire française et par l'image qu'il permet de contempler d'une relation irénique et fantasmée entre Français et Algériens où seul l'amour désintéressé aurait motivé les premiers et où les seconds leur en auraient gardé une reconnaissance éperdue. Xavier Beauvois est bien sûr libre de choisir un point de vue, le fait est que le point de vue choisi ne risque pas de servir la connaissance critique de notre histoire récente.